

Lutte contre la corruption: Le gouvernement déterminé à obliger les administrations à afficher les procédures administratives

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 19-05-2010 22:17:25

Le ministre délégué chargé de la Modernisation des secteurs publics, Saâd Alami, a affirmé, mardi à Rabat, que le gouvernement est déterminé, dans le cadre de son programme de lutte contre la corruption, à obliger les administrations à afficher les procédures administratives et adopter le e-administration au niveau de la communication outre la généralisation de la mise en place d'un numéro vert pour communiquer les différentes informations aux citoyens.

Répondant à une question orale du groupe du Parti Authenticité et Modernité à la Chambre des conseillers sur le droit d'accès à l'information, M. Alami a indiqué que le gouvernement oeuvre pour la promotion et le généralisation de l'administration électronique pour permettre aux citoyens et aux usagers d'accéder, avec aisance et dans la transparence, aux informations dont ils ont besoin.

Le gouvernement, a-t-il affirmé, est conscient de l'importance de faciliter aux citoyens l'accès à l'information, aux données et aux documents en vue d'améliorer la relation citoyen-administration et consacrer la transparence dans la gestion publique.

Il a souligné que l'accès à l'information, comme le stipule les conventions internationales, est un droit fondamental lié aux droits de l'Homme, après que les sociétés démocratiques aient fait de la transparence et de l'accès aux informations l'un des fondements de la bonne gouvernance.

M. Alami a, dans ce sens, rappelé le contenu du bilan du gouvernement présenté lundi par le Premier ministre devant la Chambre des représentants, qui souligne la nécessité de consacrer le droit à l'accès à l'information comme l'un des mécanismes adoptés par le gouvernement pour l'amélioration de la gestion du secteur publique.

Le ministre a rappelé que plusieurs administrations ont adopté le e-administration, citant à titre d'exemple le site électronique du ministère de la Justice "e-Justice" qui permet de consulter les données concernant le registre du commerce, offre plusieurs services aux justiciables et présente les différents lois et procédures judiciaires, ainsi que le site électronique du ministère de l'Economie et des Finances permettant d'être au fait des données relatives aux services en relation avec les finances tels que les impôts ou le dédouanement des voitures et d'autres droits et devoirs liés à ce secteur.

Il a également évoqué le site électronique du Secrétariat général du gouvernement qui permet aux citoyens d'être informés des textes publiés dans le bulletin officiel depuis 1913, outre les services offerts par les administrations à travers le portail www.service-public.ma.

Le ministre a également fait état de la création du centre de communication administratif et des correspondances électroniques, relevant du ministère de la modernisation des secteurs publics, qui popularise les conditions pour bénéficier des services publiques, soulignant que son département se

penche sur les moyens de le développer et d'élargir ses domaines.
MAPF